



ANNEE 2022/2023

Règlement des animations collectives du Relais Petite Enfance :

Le relais petite enfance propose aux professionnel.les de la petite enfance (assistant.e.s maternel.le.s, gardes à domicile) de venir avec les enfants qu'elles accueillent sur des temps collectifs.

Ces rencontres s'articulent autour d'un projet désireux d'offrir aux enfants comme aux adultes des temps de qualité.

Accompagner l'évolution de l'enfant sera notre principale motivation afin de lui garantir le bien-être et la sécurité affective dont il a besoin.

Déroulement de la matinée :

Accueil des participants

Regroupement sur le tapis afin de se dire « bonjour ». Ces temps formalisés offriront un repère dans le déroulement de la matinée.

Animation, proposition d'activité

Rangement de la salle

Aide au départ

Ce déroulement restera souple et s'adaptera à chacune de ces rencontres en fonction des envies et besoins du groupe.

Conditions de participation :

La responsabilité de l'enfant reste à l'assistant.e maternel.le.

Une inscription préalable sera nécessaire auprès du relais petite enfance. De la même façon, il conviendra de prévenir au plus tôt de tous changements ou de désistements éventuels.

Une autorisation parentale sera à fournir avant la première participation ainsi que le document signifiant l'acceptation de ce présent règlement par le ou la professionnel.le.

Il est important de respecter le sommeil des enfants. Dans la plage horaire indiquée, l'arrivée ou le départ du professionnel pourra se faire à tout instant en fonction du besoin des enfants.

De la même façon, un enfant malade, fiévreux ne pourra pas venir.

Chaque adulte présent est parti prenant du bon déroulement de l'animation et s'y engage activement.

L'animatrice du relais se portera garante du respect de ce règlement intérieur.

La prise de photos se limitera à montrer un matériel ou une activité spécifique afin de permettre à tous d'être acteur dans le moment présent. Le parent devra avoir donné son autorisation écrite.

Merci de prendre en compte ce règlement, il nous permettra d'envisager de beaux moments de vie ensemble, dans la bienveillance et le respect de chacun.

A saint-Mars-du-Désert, le

signature du professionnel